

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Frédéric LEBRUN, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Henri SAULGRAIN, Monique CHANET, Robert MARION, David LAGLEYZE, Céline FOURREAU, Emmanuel NOZAY,

Excusés : Jaques LEBRUN, Cédric TECHER, Claire GAUDRON

Secrétaire de séance : Robert MARION

Date de La Convocation : 25/02/15

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

**Taux d’Imposition 2015
Budget Primitif 2015
Droit de Prémption Urbain
Devis du SIEML dépannage éclairage public
Schéma de mutualisation avec la CCLS
Temps partiel de droit
Groupement de commandes restauration scolaire
Questions diverses**

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>												
<p><u>Compte rendu précédent</u></p> <p><u>1°) Taux d’Imposition 2015 (JL) :</u> Lors de la réunion précédente, un tableau avec les nouvelles bases d’imposition vous a été remis ainsi qu’une simulation d’augmentation de taux de 1 et 2 %. Mme BIRE, receveur municipal a donné l’explication suivante pour l’augmentation des bases : <i>Augmentation de 10% sur les bases prévisionnelles de foncier non bâti. Outre, le coefficient de revalorisation de 1,009 appliqué à toutes les bases notifiées aux collectivités, l’augmentation s’explique ainsi :</i></p> <p><i>1) l’exonération totale de 5 ans en taxe foncière non bâtie au titre de Natura 2000 s’est achevée pour une partie des terrains concernés ;</i></p> <p><i>2) l’exonération de 20 % appliquée aux terrains agricoles a été supprimée suite au reclassement de quelques parcelles en terrain à bâtir.</i></p> <p><i>Une délibération doit valider l’augmentation des taux votée par le Conseil Municipal.</i></p>	<p>Approbation du compte rendu du 05 Mars</p> <p>En raison de la baisse des dotations de l’Etat, approbation à l’unanimité du Conseil pour une hausse des taxes comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>Taxe d’Habitation</th> <th>Taxe Foncière sur Propriétés bâties</th> <th>Taxe Foncière sur Propriétés non bâties</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>14.43 %</td> <td>25.42</td> <td>42.06</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>14.72</td> <td>25.93</td> <td>43.82</td> </tr> </tbody> </table>	Années	Taxe d’Habitation	Taxe Foncière sur Propriétés bâties	Taxe Foncière sur Propriétés non bâties	2014	14.43 %	25.42	42.06	2015	14.72	25.93	43.82
Années	Taxe d’Habitation	Taxe Foncière sur Propriétés bâties	Taxe Foncière sur Propriétés non bâties										
2014	14.43 %	25.42	42.06										
2015	14.72	25.93	43.82										

2°) Budget Primitif 2015 (RB) :

En pièce jointe, le projet de budget primitif avec les rectifications évoquées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le budget primitif mais aussi prendre 2 délibérations spécifiques même si les montants sont inscrits dans le budget :

- 1) *Accord pour les acomptes versés à l'OGEC dans le cadre du contrat d'Association en Janvier, Avril, Septembre et Décembre*
- 2) *Versement de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 119.65 €*

3°) Droit de préemption Urbain (DR) :

Le droit de préemption urbain a été repris en mars 2014 en même temps que la révision du PLU. Chaque bien vendu dans la zone de préemption doit faire l'objet d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) et devrait être soumis à l'avis du Conseil Municipal. Or ces dossiers sont déjà étudiés en commission urbanisme chaque mois. Le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire pour signer les refus de préemption (après avis de la commission urbanisme)

Une délibération doit approuver cette délégation

4°) Devis du SIEMML pour un dépannage de l'éclairage public (JL) :

Le SIEMML doit intervenir pour un dépannage d'éclairage public

Les travaux de 422.66 € TTC font l'objet d'une prise en charge par la commune pour un montant de 317.00 € TTC et doivent être approuvés par délibération.

5°) Schéma de mutualisation avec la CCLS (RB):

La mutualisation de certains services existe déjà sur le territoire de la CCLS :

- Voirie (travaux, balayage, illuminations, peintures, signalétique) et Bâtiments (contrôle des extincteurs etc.) - Achats sel de déneigement, vêtements travail agents voirie – Formations diverses du personnel et des élus
- Assurances - Restauration scolaire – Personnel TAP et accueil périscolaire - SIG (Système d'Information Géographique) – Instruction DICT (Déclaration Intention de Commencement de Travaux) – Prêts de matériels – Association Info Logement

D'autres postes peuvent être également mutualisés :

- Fournitures administratives - produits d'entretien
- matériel et maintenance informatique –
Téléphonie/Internet – Compta et/ou paie - achat de matériel pouvant être mis à disposition des associations

Un accord de principe doit être donné

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement = 1 533 567 €
- Investissement = 1 135 693 €

Une attention particulière est portée sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses d'énergies, de personnel et de subventions versées aux associations. Ainsi, les économies réalisées permettront de poursuivre les investissements prévus sur le mandat

Il est accepté, à l'unanimité que le versement de la subvention OGEC attribué dans le cadre du contrat d'association soit versé en 4 fois (janvier, avril, septembre et décembre)

Le Conseil Municipal valide l'indemnité de gardiennage de l'église versée en 2015 pour un montant 119,65 €

La délégation est donnée au Maire pour signer les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) lorsque les biens concernés n'ont pas d'intérêt particulier pour la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis du SIEMML pour un montant de 317,00 € à la charge de la commune

Que chacun, élu et citoyen, puisse être attentif à tout problème ou interrogation sur les énergies (surconsommation, panne, etc.) que ce soit dans les salles ou sur le domaine public

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur les propositions de mutualisation sauf pour la Compta et/ou paie qui reste à étudier. Il pourrait y être ajouté ce qui concerne les énergies et le gaz particulièrement

6°) Temps partiel de droit (MG):

Mme Anne BOISTAULT, ATSEM à l'Ecole Publique, a fait une demande de temps partiel de droit afin de créer son auto entreprise. De ce fait, elle demande une diminution de sa durée hebdomadaire à 17,5/35^{ème}. Cette dernière sera également soumise à l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) du Centre de Gestion

Cette diminution de durée hebdomadaire doit être approuvée par délibération

7°) Groupement de Commandes Restauration Scolaire (MG) :

Comme évoqué au n°5, la commune d'Etriché est en groupement de commande pour la restauration scolaire et celui-ci est géré par la commune de Tiercé. Le contrat actuel avec Restoria arrive à échéance au 31 Août prochain et la commune de Tiercé relance une nouvelle consultation. Cheffes a souhaité s'y associer et un avenant à ce groupement de commandes doit être établi.

Cet avenant doit faire l'objet d'une délibération

QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes rendus des commissions (Régine et Adjoint)
- Compte rendu CCLS (Cédric)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande de diminution de la durée hebdomadaire de Mme BOISTAULT qui passera à 17/35^{ème} pour la création de son auto entreprise.

L'avenant au Groupement de commandes « Restauration Scolaire » pour y intégrer la commune de Cheffes, est accepté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions de commissions qui sont force de propositions dans tous les projets – Chaque élu est invité à prendre connaissance à tout moment des comptes rendus tenus à leur disposition